

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TALA NAYA

Mises à jour en août 2026

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») sont conclues entre l'entrepreneur TALA NAYA, auteur de l'offre, (ci-après dénommée « le Prestataire ») et toute personne physique ou morale (ci-après dénommée « le Client ou les Clients ») ou toute personne pour les besoins de son activité professionnelle (ci-après dénommée « le Client professionnel ou les Clients professionnels »).

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

Tala Naya / Océane Bel
1444 route de montech
82290 Meauzac

Numéro d'immatriculation : 892 705 344
Forme juridique : entrepreneur individuel
N° TVA : FR73892705344

Mail : contact@tala-naya.com

ARTICLE 1 – Champ d'application et Services proposés

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat d'un des services suivants (ci-après dénommés « le Service ou les Services ») proposés par le Prestataire aux Clients et aux Clients professionnels sur les tunnels de vente système io

- Abonnement à la formation « l'abonnement tala naya »

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site [Bon de commande](#)

Le Client ou le Client professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client ou du Client professionnel.

Le Client ou le Client professionnel déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans restriction en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

La validation de la commande du Service par le Client ou le Client professionnel vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Les présentes CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Paraphe

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client ou le Client professionnel.

ARTICLE 2 – Processus de Commande

La « Commande » désigne le choix par un Client ou un Client professionnel d'un Service proposé par le Prestataire et l'accomplissement des formalités nécessaires afin de bénéficier du Service. Elle manifeste le consentement du Client à la conclusion du contrat avec le Prestataire.

2.1 Commande en ligne

Il appartient au Client ou au Client professionnel de choisir le Service qu'il désire commander sur le site [Bon de commande](#) selon les modalités suivantes :

- Prendre connaissance des informations relatives aux Services ;
- Choisir le Service et les options y afférents selon ses besoins ;
- Accepter les conditions générales de vente ;
- Suivre les instructions de paiement en ligne ;

La commande est considérée comme validée à compter de la réception, par le Prestataire, d'une preuve de la réalisation du premier paiement.

Une confirmation de paiement est ensuite adressée au Client ou au Client professionnel par courrier électronique.

Sur demande, le Client ou le Client professionnel peut également régler le Service par virement bancaire, à condition que le montant total du Service soit acquitté en une seule fois. Dans ce cas, la commande est confirmée dès réception de la preuve du virement. Le Client ou le Client professionnel doit ensuite transmettre ses informations personnelles via le tunnel de vente à l'aide d'un code fourni par le Prestataire afin d'accéder à la plateforme de formation. En réalisant le virement, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des présentes CGV, sans restriction ni réserve.

2.3 Pour l'ensemble du processus de commande

Il appartient au Client ou au Client professionnel de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande réalisée sur le site [Bon de commande](#) constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client ou le Client professionnel et le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client ou d'un Client professionnel avec lequel il existerait un litige relatif à une annulation de dernière minute ou au non-paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 3 – Prix

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site [Bon de commande](#) lors de la confirmation de la commande par le Client ou le Client professionnel. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Les tarifs sont fixes et garantis pendant toute la durée de la première année d'engagement du Client ou du Client professionnel. Ils ne pourront être modifiés pendant cette durée.

En cas de modification des prix de l'abonnement» par le Prestataire à compter de la deuxième année d'abonnement, un courrier électronique sera adressé au Client ou au Client professionnel au moins un (1) mois avant l'application effective de la nouvelle tarification.

Dans ce cas uniquement, le Client ou le Client professionnel pourra résilier son abonnement sans frais par le biais d'une notification écrite adressée au Prestataire. Ladite résiliation devra être envoyée au Prestataire dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception du premier courriel informant le Client ou le Client professionnel de la modification tarifaire. À défaut de résiliation dans ce délai, la nouvelle tarification sera réputée acceptée par le Client ou le Client professionnel, et l'abonnement poursuivi jusqu'à son prochain renouvellement.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client ou au Client professionnel sur demande.

ARTICLE 4 – Modalités de paiement

4.1 Modalité de paiement

Le paiement peut être réalisé :

- Par carte bancaire
- Par virement sur demande uniquement pour les paiements réalisés en intégralité.

Le Client ou le Client professionnel garantit au Prestataire qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de règlement qu'il aura choisi.

Le prix est payable comptant par le Client ou le Client professionnel, en totalité au jour de la commande.

Le Client ou le Client professionnel peut, si cela est indiqué sur le site [Bon de commande](#) et après accord du Prestataire, choisir de payer en plusieurs fois.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client ou le Client professionnel des pénalités de retard calculées au taux légal seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de cinquante (50) Euros, sans préjudice des pénalités de retard.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client ou le Client professionnel, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter à ce titre.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client ou le Client professionnel.

Les données de paiement sont transmises de manière sécurisée grâce au protocole défini par le prestataire de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisées sur le site [Bon de commande](#)

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

En cas de demande particulière du Client ou du Client professionnel concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptée par écrit par le Prestataire, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

4.2 Politique de remboursement

4.2.1 Pour l'abonnement

A titre exceptionnel, en cas de force majeure ou de motif légitime étayé par des justificatifs écrits et officiels, dûment reconnu par le Prestataire, le Client ou le Client professionnel peut solliciter l'arrêt des prélèvements à venir. Il est toutefois précisé que toute mensualité commencée reste intégralement due.

En cas d'impossibilité d'assister à une visio en direct, un replay ou une version E-learning équivalente sera proposé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

En cas d'absence à une immersion en présentiel dans le cas de l'engagement d'un an le Client ou le Client professionnel pourra reporter sa participation sur une autre session équivalente, uniquement si l'annulation est signalée au moins 72h à l'avance, sauf cas de force majeure médicale (justificatif requis).

Dans les cas de remboursement précisément cités ci-dessus, les sommes déjà versées seront remboursées dans un délai de quatorze (14) jours, à l'exclusion de toute autre indemnité.

ARTICLE 5 – Fourniture des Prestations

5.1 Droits d'accès sur les programmes offerts pendant votre abonnement

L'accès au contenu de la formation par le Client ou le Client professionnel est d'une durée d'un an minimum.

La plateforme est composée de vidéos de formation, de séances de coaching pré-enregistrées, de séances de coaching de groupe à distance en direct accessibles ensuite sous forme de visionnage « replay » pour une durée d'un (1) an et de supports pédagogiques incluant des exercices pratiques et mises en situation.

Dans l'éventualité où le contenu de la formation serait définitivement retiré de la plateforme de formation, le Prestataire s'engage à transmettre par courrier électronique au Client ou au Client professionnel l'intégralité des ressources suivantes :

- Un lien vers un drive lui permettant de télécharger l'ensemble des vidéos constituant la formation pendant une durée de deux (2) semaines en cas d'arrêt de la formation.
- Les supports pédagogiques au format PDF.

Cette transmission vise à garantir au Client ou au Client professionnel la continuité d'accès aux contenus pour lesquels il a un droit d'usage strictement personnel.

En fonction des options de formation choisies, l'ensemble des supports de formations précédemment mentionnés sont complétés par un accès à un groupe *Telegram*, des sessions de coachings collectif et des sessions de formation en présentiel.

S'agissant de l'abonnement Tala Naya celui-ci inclut l'accès à des groupes *Telegram ouvert une journée toute les 2 semaines*, une intervention toutes les deux semaines, , un accès à toutes les formations et supports créés par le Prestataire après le début de l'abonnement.

5.2 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client ou le Client professionnel, dans le cadre d'une obligation de moyens et dans les délais précisés à l'article 2 des présentes CGV.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis par le Prestataire dans un délai de **deux (2) mois** après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client ou du Client professionnel, celui-ci pourra notifier au Prestataire la résolution de la vente dans les conditions prévues à l'article L 216-6 du Code de la consommation.

Dans une telle situation uniquement, les sommes versées par le Client ou le Client professionnel lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de résolution du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Paraphe

ARTICLE 6 – Droit de rétractation

Compte tenu de la nature des Services fournis et de leur exécution immédiate avant l'expiration du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, les commandes de Services passées par le Client ou le Client professionnel ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu par la loi.

Lors de la commande le Client ou le Client professionnel donne son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation et reconnaît perdre ce droit.

Le Prestataire adresse au Client ou au Client professionnel une confirmation de son accord de renoncer à son droit de rétractation.

La vente est donc conclue de façon ferme et définitive dès la passation de la commande par le Client ou le Client professionnel selon les modalités précisées aux présentes CGV.

ARTICLE 7 – Responsabilité du Prestataire – Garanties

Les présentes CGV encadrent la transmission de savoirs et de pratiques relevant de la communication intuitive avec les animaux , méthode technique chinoise et du magnétisme énergétique.

Ces formations visent à développer des capacités de perception, de présence et d'interaction avec le vivant. Elles ne se substituent en aucun cas à un diagnostic médical, vétérinaire ou psychologique.

Le Prestataire n'est ni vétérinaire, ni ostéopathe, ni comportementaliste. Il n'a aucune responsabilité sur la santé de votre animal, il ne fait pas de diagnostic ni de prescription.

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client ou le Client professionnel, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutifs à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site [Bon de commande](#) du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client ou au Client professionnel, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 8 – Renouvellement de l'abonnement

L'abonnement Tala Naya option mois / mois fait l'objet d'un contrat d'abonnement d'un mois renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

Si le Client ou le Client professionnel ne souhaite pas reconduire son abonnement, une notification écrite doit être adressée au Prestataire au moins un 15 jours avant la date de reconduction automatique du contrat. À défaut, l'abonnement est reconduit pour une durée d'un mois

Rappel des dispositions légales :

Article L 215 -1 du Code de la consommation :

« Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondantes, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Par exception au premier alinéa du présent article, pour les contrats de fourniture de service de télévision au sens de l'article 2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et pour les contrats de fourniture de services de médias audiovisuels à la demande, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la première reconduction, dès lors qu'il change de domicile ou que son foyer fiscal évolue. »

Article L 215 -1-1 du Code de la consommation :

« Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité.

A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur

Article L 215 -2 du Code de la consommation :

Les dispositions du présent chapitre, à l'exception de l'article L. 215-1-1, ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. ».

Article L 215 -3 du Code de la consommation

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. ».

Article L 241 -3 du Code de la consommation :

« Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. »

ARTICLE 9 – Données personnelles

Le Client ou le Client professionnel est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente des Services, ainsi qu'à leur réalisation et délivrance, confiées au Prestataire. Ces données à caractère personnel sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat de prestations de services.

9.1 Collecte des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées sur le site [Bon de commande](#) sont les suivantes :

Lors de la commande des Services :

- nom / prénom
- adresse e-mail
- adresse postale
- numéro de téléphone
- Numéro SIRET
- Pseudo instagram/facebook

Lors du Paiement :

Dans le cadre du paiement des Prestations proposées sur le site <https://www.tala-naya.com>, celui-ci enregistre des données financières relatives au compte bancaire ou à la carte de crédit du Client ou du Client Professionnel.

9.2 Destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage unique du Prestataire. Le responsable du traitement des données est le Prestataire, au sens de la loi Informatique et Libertés, et à compter du 25 mai 2018, du Règlement 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

9.3 Limitation du traitement

Les données à caractère personnel peuvent être utilisées à des fins publicitaires ou marketing uniquement pour l'envoi de mails concernant les nouvelles prestations du Prestataire. Le Client peut à tout moment répondre par mail s'il ne souhaite plus recevoir ces communications.

9.4 Durée de conservation des données

Le Prestataire conservera les données ainsi recueillies pendant un délai de 5 ans, couvrant le temps de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

9.5 Sécurité et confidentialité

Le Prestataire met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé, et le Prestataire ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

9.6 Mise en œuvre des droits des Clients et utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Clients du site [Bon de commande](#) disposent des droits suivants :

- Demander la mise à jour ou la suppression des données qui les concernent.
- Supprimer leur compte.
- Exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant
- Solliciter la portabilité des données détenues par le Prestataire vers un autre prestataire.
- S'opposer au traitement de leurs données par le Prestataire.

Ces droits, dès lors qu'ils ne s'opposent pas à la finalité du traitement, peuvent être exercés en adressant une demande par courrier ou par e-mail au Prestataire, dont les coordonnées sont indiquées en préambule.

Le responsable du traitement doit apporter une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois. En cas de refus de faire droit à la demande du Client, celui-ci doit être motivé.

Le Client est informé qu'en cas de refus, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy, 75007 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

Le Client peut être invité à cocher une case par laquelle il accepte de recevoir des mails à caractère informatif et publicitaire de la part du Prestataire. Il aura toujours la possibilité de retirer son accord à tout moment en contactant le Prestataire (coordonnées ci-dessus) ou en suivant le lien de désabonnement.

ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

Le contenu du site [Bon de commande](#) et les différents supports de formation sont la propriété exclusive du Prestataire et de ses partenaires et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Les formations délivrées par le Prestataire et visées dans les présentes CGV sont exclusivement réservées à un usage privé. Toute utilisation hors de ce cadre est strictement prohibée, dont notamment le transfert à des tiers, la projection publique, la revente et l'échange.

Le Prestataire n'hésitera pas à engager des poursuites s'il a connaissance de la divulgation des supports de formation à des tiers sans son accord ou s'il a connaissance que le Client ou Client professionnel partage ses codes d'accès à la plateforme de formation.

ARTICLE 11 – Droit applicable – Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 – Litiges

Pour toute réclamation, merci de contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail du Prestataire, indiquée en préambule des présentes CGV.

Le Client ou le Client professionnel est informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client est également informé qu'il peut recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show> ou au médiateur de la consommation souscrit par le Prestataire CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV, et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur ou par médiation, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

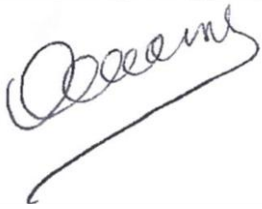
Les clauses de ces CGV sont indépendantes les unes des autres. Si une disposition ou une partie des présentes CGV est, pour quelque raison que ce soit, considérée comme invalide, illégale ou

inapplicable, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions des présentes CGV.

Le défaut d'exercice par le Prestataire des droits qui lui sont reconnus en application des présentes CGV n'équivaut pas, de sa part, à une renonciation définitive à faire valoir ces droits.

« Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente du Contrat ».

Pour l'Organisme de Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. B. B.', is written over a horizontal line.

Pour le Client ou le Client professionnel